



COMMISSION ANIMATION



District de l'Hérault de Football

COMMISSION ANIMATION

Réunion du 13/05/2025

Présidence: MM. Odin Gaëtan & Huc Alain

Présents : MM. Bres Thierry - Malzieu Gilbert - Marcos Dominique - Pesce Pierre - Prin Jean Lou - Szukics Bruno

Absents excusés: MM. Crinquand Valentin - Ginestet Herve - Le Rest Sebastien - Quadruppani Thibault - Plaza José - Rey Guy

Le procès-verbal de la réunion du 29/04/2025 a été approuvé à l'unanimité.





Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

SECTION U12/U13

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

U13 D1

Poule A

GIGNAC AS 1/FRONTIGNAN AS 1

Du 10/05/2025

Est reportée au 14/05/2025

(Accord des clubs par mail le 09/05/2025)

Poule B

M. ATLAS PAILLADE 1/FC 3MTKD 1

Du 10/05/2025

Est reportée au 14/05/2025

(Accord des clubs par mail le 09/05/2025)

U13 D2

Poule A

PUIMISSON AS 1/ENT. LAMALOU ESGOF 1

Du 10/05/2025

Est reportée au 14/05/2025

(Arrêté municipal, plus de date disponible, accord des clubs par mail le 12/05/2025)

Poule B

EIF LODEVOIS LARZAC 1/THONGUE ET LIBRON FC 2

Du 10/05/2025

Est reportée au 24/05/2025

(Arrêté municipal, plus de date disponible)

Poule D

ST MARTIN LONDRES US 1/ST MATHIEU AS 1

Du 17/05/2025

Est inversée et avancée au 14/05/2025

(Accord des clubs par mail le 12/05/2025)





U13 D3

Poule B

PUIMISSON AS 2/ENSERUNE FC 1

Du 10/05/2025

Est reportée au 14/05/2025

(Arrêté municipal, plus de date disponible, accord des clubs par mail le 12/05/2025)

U12 INTERDISTRICT

Poule HER/AUDE/PO

U. ST. ESTEV. PERPIG. MM 1/CANET ROUSSILLON FC 1

Du 29/03/2025 reportée au 04/05

Est reportée au 13/05/2025

(Accord des clubs par mail le 07/05/2025)

U12 D2

Poule B

ASPTT MONTPELLIER 1/GIGNAC AS 2

Du 03/05/2025 reportée au 14/05/2025

Est reportée au 21/05/2025

(Accord des clubs par mail le 07/05/2025)

M. ST MARTIN AS 1/FC 3MTKD 3

Du 10/05/2025

Est reportée au 14/05/2025

(Accord des clubs par mail le 09/05/2025)

Poule C

MAUGUIO CARNON US 4/MONTARNAUD AS 1

Du 10/05/2025

Est reportée au 14/05/2025

(Accord des clubs par mail le 09/05/2025)

FORFAITS

CORNEILHAN LIGNAN 2 (544157)

30094927 – U13 D3 / PHASE 3 poule B du 10/05/2025 À Florensac

Courriel du 09/05/2025

Amende : 14€ (Notifié moins de 10j avant la rencontre, x2)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.





FC DOMITIA 1 (564538)

30139728 – U13 D3 / PHASE 3 poule C du 10/05/2025 À Jacou

Courriel du 09/05/2025

Amende: 14€ (Notifié moins de 10j avant la rencontre, x2)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

VIL. MAGUELONE 2 (512224)

30139755 – U13 D3 / Phase 3 poule D du 10/05/2025 À Jacou

Vu la feuille de match, Vu le planning du District,

Attendu qu'un quart d'heure après le coup d'envoi de la rencontre, seule l'équipe JACOU CLAPIERS FA 3 était présente sur le terrain,

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par forfait à l'équipe VIL. MAGUELONE 2 avec amende de 28€ (Non notifié, x4), pour en reporter le bénéfice à l'équipe JACOU CLAPIERS FA 3 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

PRADES LE LEZ FC 2 (530551)

30139726 – U13 D3 / PHASE 3 poule C du 10/05/2025 À St Just

Courriel du 08/05/2025

Amende : 14€ (Notifié moins de 10j avant la rencontre, x2)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

VALROS AS 1 (539300)

30107510 – U12 D3 / PHASE 3 poule B du 10/05/2025 À Lamalou

Courriel du 07/05/2025

Amende : 14€ (Notifié moins de 10j avant la rencontre, x2)





En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

LA PEYRADE OL 2 (539300)

30121241 – U13 D3 / PHASE 3 poule E du 17/05/2025 À Ganges

Courriel du 12/05/2025

Amende: 14€ (Notifié moins de 10j avant la rencontre, x2)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES - RAPPEL

CANET AS 1

30108009 - U12 D3 / Phase 3 poule E du 10/05/2025

ST GELY FESC 2

30108010 - U12 D3 / Phase 3 poule E du 10/05/2025

ST JEAN VEDAS 3

30139756 - U13 D3 / Phase 3 poule D du 10/05/2025

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa réunion du 27/05/2025, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.





FEUILLES DE MATCHS INFORMATISÉES – TABLETTE NON UTILISÉE

Vu les feuilles de matchs version « papier »,

Vus les rapports des officiels,

Après vérification de l'analyse FMI via FOOT2000 et des paramétrages dans FOOTCLUBS,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour défaut d'utilisation de la tablette :

VILLENEUVE BEZIERS 1 (549694)

30094926 - U13 D3 / PHASE 3 poule B du 10/05/2025

GRABELS US 1 (521456)

30095982 - U12 D1 / PHASE 3 poule C du 10/05/2025

MONTPELLIER HSC 2 (500099)

30107135 - U12 D2 / PHASE 3 poule C du 10/05/2025

FRONTIGNAN AS 2 (503214)

30107449 - U12 D3 / PHASE 3 poule A du 10/05/2025

ENT. PEROLS PALAVAS 1 (514317)

30123499 - U13 D1 / PHASE 3 poule C du 10/05/2025

FABREGUES AS 2 (529368)

30123503 - U13 D1 / PHASE 3 poule C du 10/05/2025

ENT. PEROLS PALAVAS 1 (514317)

30132947 - U12 D3 / PHASE 3 poule C du 10/05/2025

M. LUNARET NORD 1 (503234)

30137753 - U12 D3 / PHASE 3 poule D du 10/05/2025

PIGNAN AS 2 (514074)

30137756 - U12 D3 / PHASE 3 poule D du 10/05/2025

FABREGUES AS 1 (529368)

30139579 – U13 D2 / PHASE 3 poule A du 10/05/2025

PAULHAN ES 1 (548025)

30139581 - U13 D2 / PHASE 3 poule A du 10/05/2025

ENT. MONTBLANC BESSAN 1 (544172)

30139662 - U13 D3 / PHASE 3 poule A du 10/05/2025

US G OMNISPORTS 1 (521456)

30139757 - U13 D3 / PHASE 3 poule D du 10/05/2025

ASPTT MONTPELLIER 1 (503349)

30147156 – U13 D2 / PHASE 3 poule D du 10/05/2025

Amende:1€





Conformément aux dispositions de l'Article 10 g) du Règlement des Compétitions Officielles.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES — DÉCISIONS

ST THIB PEZ MONTAGNAC 1 (500349)

30094920 - U13 D3 / PHASE 3 poule B du 26/04/2025

Vu le rappel publié dans le PV animation du 29/04/2025,

En l'absence de la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », La Commission dit match perdu par pénalité - 1 (moins un) point avec amende de 50 € à l'équipe ST THIB PEZ MONTAGNAC 1 pour en reporter le bénéfice à l'équipe ALIGNAN AC 1 sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro).

En application des dispositions de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

SECTION U6/U7 & U8/U9

Dernière journée de la saison déjà, merci à toutes celles et ceux qui ont permis le déroulement des plateaux afin que les enfants puissent pratiquer leur sport favori. Malgré certains débordements les plateaux se sont passés généralement dans la bonne humeur. Faisons en sorte que cette dernière journée se passe le mieux possible.

Toujours des feuilles de plateaux manquantes qui ne permettent pas à la Commission de savoir si tel ou tel plateau a été organisé, ainsi que des feuilles de présences absentes.

Samedi 24 mai aura lieu la Journée Nationale des Débutants, nous vous attendons nombreux pour cette manifestation qui clôture la saison des tout petits.

Prochaine réunion le 20/05/2025

Les co-présidents, Alain Huc & Gaëtan Odin

Le Secrétaire de séance, Jean-Lou Prin